



**COMPTE RENDU SOMMAIRE
DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 6 OCTOBRE 2020
Date de la convocation : 30 Septembre 2020**

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Anne REAU

Jouy-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, Mme Nicole BERRUÉ

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, Katia BAILLY (arrivée à 20h15 pour le point 1.2), M. Jean-Noël MOINE, Mme Anna MAZIER, M. Dominique THENAULT, M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Gabrielle BREMOND

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Marie-Anne LINGARD, M. Lionel DUPLAIX, M. Didier BRAULT

Ménestreau-en-Villette : M. Denis TREMAULT, Mme Béatrice DE RUYVER,

Sennely : M. Philippe de DREUZY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

POUVOIRS : M. Sébastien DIFRANCESCHO à M. Dominique THENAULT, M. Jean-Marie THEFFO à Mme Anne GABORIT, M. Stéphane CHOUIN à M. Jean-Noël MOINE, M. Jean-Marc CADET à M. Denis TREMAULT, M. Christophe BONNET à Mme Constance de PÉLICHY, Mme Stéphanie HARS à Anna MAZIER, Mme Maryvonne PRUDHOMME à Mme Marie-Anne LINGARD.

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

APRES AVOIR procédé à l'appel nominal des délégués communautaires et constaté le quorum,
MONSIEUR LE PRESIDENT, déclare la séance ouverte à 19 h 00.

Les procès-verbaux des séances des Conseils Communautaires des 8 juin et 7 juillet 2020 sont adoptés à l'unanimité.

1 – ADMINISTRATION GENERALE

1.1 Rapport d'activités 2019 de la CCPS

Le Conseil Communautaire, a PRIS ACTE de la présentation du rapport d'activités 2019 de la Communauté de Communes des Portes de Sologne.

1.2 Modifications de l'intérêt communautaire de plusieurs compétences

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, APPROUVE les modifications apportées à l'intérêt communautaire comme suit :

- Sur les actions de développement économique et touristique : en vue de la reprise de la gestion en direct de l'office de tourisme (au 1^{er} janvier 2021), et dans le cadre de la mise place des circuits de randonnée (d'application immédiate)
- Sur la politique du logement et du cadre de vie : en vue de l'installation de bornes de recharge électrique pour les véhicules (d'application immédiate)
- Sur les équipements sportifs et culturels : pour ajouter la Piscine de Ménestreau-en-Villette à compter du 1^{er} janvier 2022 (reporté d'un an en raison d'un retard pris sur la réhabilitation)
- Sur les actions culturelles intérêt communautaire : pour intégrer le financement du Centre de Formation à l'Education Musicale de Sologne (CFEMs), et la médiation culturelle auprès des bibliothèques municipales (d'application immédiate)

1.3 Désignation des membres la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID)

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, PROPOSE la liste suivante en vue de la désignation des membres de la CIID :

Ardon : M. Joël FROUX, M. Guy LASNIER, M. Emmanuel MARCUEYZ, M. Bernard GUEDE

Jouy-le-Potier : Mme Nicole BERRUÉ, Mme Catherine COLAS, M. Thierry ZION, M. Michel GAUDÉ

La Ferté Saint-Aubin : Mme Eliane GROGNET, M. Bernard RAULT, M. Marcel ROGER, M. Edgard LHUILLIER, M. Michel NIVEAU, M. Philippe PETROT, DE PELICHY Constance, BOILEAU Nicole, GAUGAIN Daniel, PINAULT Patrick, BONNET Christophe, NAUDINET Annie

Ligny-le-Ribault : M. Yves BOZO, Mme Anne KAKKO CHILOFF, M. Aymeric De BAUDUS, M. Jean-Marie THEFFO

Marcilly-en-Villette : Mme MACHTELINCK Séverine, M. RIVIERRE Thibault, M. DE FÉRAUDY Bertrand, M. LEROY Rodolphe, M. VIRON Arnaud, M. JUHEL Raphaël, M. TRIFFAULT Yann, Mme MAITRE Nathalie

Ménestreau-en-Villette : Mme Béatrice DE RUYVER, Mme Marie-France PICHARD, Jean-Luc IMBAULT, M. Fabrice WEBER, M. Franck BAILLEUL, M. David DESBROSSES

Sennely : M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Philippe de DREUZY

1.4 Modification de la désignation des membres du S.M.E.T.A.B.A. pour la Commune d'Ardon

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, MODIFIE les représentants auprès du SMETABA comme suit :

4 représentants titulaires : M. Marc VILLAR (Ardon), M. Sébastien SIEMIENIEC (Ardon), M. Michel GAUDÉ (Jouy), M. Pascal HERRERO (Jouy),

4 suppléants : M. Rodolphe NASSIET (Ardon), Mme Anne REAU (Ardon), Thierry ZION (Jouy), M. Jean-François ROBINET (Jouy)

2 – FINANCES ET MARCHES PUBLICS

2.1 Répartition du prélèvement FPIC 2020

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, APPROUVE la répartition de la contribution au FPIC 2020, selon les modalités définies ci-dessus, soit la répartition suivante :

Prélèvement total 2020	448 641 €
Dont part prise en charge par l'EPCI (50%)	224 321 €
Dont part prise en charge par les communes membres (50%)	224 320 €
Répartition entre les communes membres	224 320 €
ARDON	23 505 €
JOUY LE POTIER	15 873 €
LA FERTE SAINT AUBIN	117 997 €
LIGNY LE RIBAUT	15 124 €
MARCILLY EN VILLETTE	25 342 €
MENESTREAU EN VILLETTE	18 480 €
SENNELY	7 999 €

2.2 Attribution d'un Fonds de concours à la commune de Marcilly-en-Villette : acquisition de matériel technique

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, DECIDE d'attribuer un fonds de concours à la commune de Marcilly en Villette en vue de participer au financement de l'acquisition d'un tracteur et d'une épareuse, à hauteur de 38 000 € soit 38,63 % du coût de l'acquisition,

2.3 Attribution d'un Fonds de concours à la commune de Sennely : remplacement d'un chalet du camping

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, DECIDE d'attribuer un fonds de concours à la commune de Sennely en vue de participer au financement du remplacement du chalet accueil du camping, à hauteur de 2 102,80 € soit 50 % du coût de l'acquisition.

2.4 Attribution d'un Fonds de concours à la commune de Sennely : reprises de concessions

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, DECIDE d'attribuer un fonds de concours à la commune de Sennely en vue de participer au financement des travaux de reprise des concessions du cimetière, à hauteur de 6 750,00 € soit 50 % du coût des travaux.

2.5 Attribution d'un Fonds de concours à la commune de Sennely : travaux de couverture

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, DECIDE d'attribuer un fonds de concours à la commune de Sennely en vue de participer au financement des travaux de toiture du bâtiment attenant au gîte rural, à hauteur de 4 040,95 € soit 50 % du coût des travaux.

2.6 Attribution d'un Fonds de concours à la commune d'Ardon : construction d'une MAM

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, DECIDE d'attribuer un fonds de concours à la commune d'Ardon en vue de participer au financement 2020 de la construction d'une maison d'assistantes maternelles et d'un pôle santé à hauteur de 30 000 € soit 3,70 % du cout des travaux.

2.7 Attribution d'un fonds de concours à la commune de Jouy-le-Potier : mise aux normes du skate park

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, DECIDE d'attribuer un fonds de concours à la commune d'Ardon en vue de participer au financement 2020 de la mise aux normes du skate park à hauteur de 15 000 € soit 24,18 % du coût des travaux.

2.8 Attribution d'un fonds de concours 2020 à la commune de Jouy-le-Potier : restauration d'un orgue

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, DECIDE d'attribuer un fonds de concours à la commune d'Ardon en vue de participer au financement 2020 de la restauration de l'orgue communal à hauteur de 15 000€ soit 41,92 % du coût des travaux.

2.9 Attribution d'un fonds de concours 2020 à la commune de La Ferté-Saint-Aubin : travaux de voirie

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, DECIDE d'attribuer un fonds de concours à la commune de la Ferté Saint-Aubin en vue de participer au financement des travaux de voirie des rues de Beauvais tranche ferme (partie nord), à hauteur de 115 000 € soit 29,41 % du coût des travaux.

2.10 Mise en place de cartes achat public

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, DECIDE de doter la Communauté de Communes des Portes de Sologne, d'un outil de commande et de solution de paiement des fournisseurs : Solution Carte Achat, pour une durée d'un an renouvelable.

La mise en place se fera à compter du 1^{er} novembre 2020.

Ces 4 cartes achat seront mises à la disposition de la CCPS, avec un plafond global de règlements d'achat d'un montant maximum de 10 000 €.

2.11 Refacturation des masques achetés par la CCPS aux communes membres

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, REFACTURE le coût de l'achat des masques pour la commune d'Ardon comme suit :

$3\ 000 \times 0,51 \text{ €} \times 0,5 = 765 \text{ €}$ et $(2\ 500 \times 2,71 \text{ €}) - (2\ 500 \times 2\text{€} \times 0,5) = 4\ 275 \text{ €}$ soit 5 040 €

2.12 Groupement de commandes pour les marchés passés par la CCPS et la Ville de La Ferté Saint-Aubin pour des besoins communs

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, DECIDE de CREER et D'ADHERER au groupement de commande pour les marchés passés par la Ville de La Ferté Saint-Aubin et la CCPS pour des besoins communs.

Le Conseil Communautaire a désigné Monsieur Jean-Paul ROCHE en qualité de Président et Monsieur Hervé NIEUVIARTS, en qualité de titulaire de la CAO.

2.13 DSIL : installation de bornes de recharge pour véhicules électriques

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, APPROUVE le projet d'aménagement d'infrastructures de recharges de véhicules électriques, adopte le plan de financement ci-dessous et sollicite une subvention de 100 000 € au titre de la DSIL (80 % du montant du projet) :

DEPENSES	H.T	RECETTES	H.T
		DSIL (80%)	100 000,00 €
		AUTOFINANCEMENT (20%)	25 000,00 €
TOTAL	125 000,00 €	TOTAL	125 000,00 €

2.14 Décision modificative n°1

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, ADOPTE la décision modificative n°1 du budget principal, dont l'équilibre s'établit comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
Chapitre 011	32 611		
Chapitre 012	10 338	Chapitre 70	5 500
Chapitre 65	207 893	Chapitre 73	-40 000
Chapitre 014	-10 679	Chapitre 74	106 736
Chapitre 023	-167 927		
TOTAL	72 236	TOTAL	72 236
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
Chapitre 16		Chapitre 13	30 600
Chapitre 20	34 557		
Chapitre 21	-92 509	Chapitre 021	-167 927
Chapitre 27	-79 375		
TOTAL	-137 327	TOTAL	-137 327

3 – FINANCES – MARCHES PUBLICS

3.1 Avis sur un projet d'acquisition à La Ferté Saint-Aubin via l'EPFLI

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, EMET un avis favorable, sur le projet de la commune de La Ferté Saint-Aubin afin qu'elle sollicite l'intervention de l'EPFLI Foncier Cœur de France pour acquérir et porter les biens cadastrés AX 270, AX 269, AX 272, AX 274, AX 275, AX 271 et AX 273 sis 2 et 4 place de la Halle d'une superficie de 614 m², aux fins de requalification de son centre-bourg.

3.2 Opération de Revitalisation Territoriale : signature de la convention

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, APPROUVE les termes du projet de convention d'une durée de 5 ans et le périmètre d'intervention de la future opération de revitalisation de territoire.

La Ferté Saint-Aubin est l'une des villes retenues par l'Etat pour bénéficier du déploiement d'une ORT. Cet outil vise à accompagner les villes dites « moyennes » dans leur projet de revitalisation de centre-ville.

4 – AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

4.1 Tableau des effectifs : création de poste suite avancement de grade

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, DECIDE DE CREER 1 poste à temps complet d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe au 1 novembre 2020 et de supprimer à la même date le poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet laissé vacant.

4.2 Tableau des effectifs – postes de surveillants au Collège de La Ferté

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, DECIDE DE CREER 2 postes d'adjoint d'animation à 15/35^{ème} en tant que surveillants au Collège de La Ferté Saint-Aubin.

4.3 Modalités de recrutement de contractuels

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à recruter, en l'absence de fonctionnaires dans le cadre de la procédure d'appel à candidatures légale, des agents contractuels lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient, en application de l'article 3-3-2° ou de l'article 3-3-4°, selon les situations et la quotité du temps de travail.

==*==*==

Plus aucune question n'étant posée et l'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président remercie le Conseil et clôt la séance à 21 h 45.

La Ferté Saint-Aubin, le 7 octobre 2020
Le Président,
Jean-Paul ROCHE

